



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Quarante-quatrième session

ACTIVITÉS DU FONDS FIDUCIAIRE DU CODEX

1. Introduction

1.1 Le présent document fait le point, au mois d'août 2021, sur le fonctionnement et les activités du Fonds fiduciaire du Codex (le Fonds fiduciaire) à l'échelon du secrétariat et au niveau des projets nationaux.

2. Secrétariat du Fonds fiduciaire: informations actualisées

2.1 Au sein du secrétariat, des changements de personnel ont intéressé les postes d'administrateur et d'assistant administratif du Fonds fiduciaire, respectivement en janvier et en août 2021. Au début de l'année, pendant deux mois, la présence simultanée de l'administrateur sortant et du nouvel administrateur a facilité la passation de pouvoirs et permis la continuité fluide des opérations du Fonds fiduciaire.

2.2 Sur la base des activités menées en 2020, le secrétariat a poursuivi la révision du site web du Fonds fiduciaire aux fins d'une présence en ligne plus conviviale et plus dynamique. Un site web multilingue, dont l'élaboration se trouve à un stade avancé, sera publié par phases successives, au cours du second semestre 2021, et fournira des renseignements plus complets aux pays souhaitant bénéficier d'un appui du Fonds fiduciaire, ainsi que des informations supplémentaires sur les projets en cours.

3. Gouvernance

3.1 La FAO, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le secrétariat du Codex ont continué d'organiser régulièrement des réunions du Comité directeur du Fonds fiduciaire du Codex (le Comité directeur) afin de donner des orientations stratégiques et de prendre des décisions quant aux activités de base du Fonds fiduciaire. Les membres du Comité directeur se sont réunis à six reprises au cours des huit premiers mois de 2021. Les décisions relatives au cycle 5 du Fonds fiduciaire ont été prises en mai 2021 (vous trouverez ci-après des précisions à ce sujet).

4. Soutien apporté aux pays

4.1. Perturbations persistantes liées à la covid-19

4.1.1 La pandémie de covid-19 a continué d'avoir une incidence sur les activités soutenues par le Fonds fiduciaire en 2021. Les pays bénéficiaires se sont encore heurtés à des difficultés dans l'exécution de leurs projets, en particulier dans le cadre des activités nécessitant des déplacements, ainsi que pour les réunions et les formations en présentiel.

4.1.2 Le secrétariat du Fonds fiduciaire collabore avec les points de contact régionaux de la FAO et de l'OMS afin de limiter autant que possible les difficultés et d'aider les pays à ajuster leurs plans de mise en œuvre au moyen d'outils en ligne, si possible, tout en modifiant ou en reportant les activités qui ne peuvent pas être menées dans les conditions actuelles, notamment du fait des protocoles de sécurité instaurés à l'échelle locale.

4.1.3 Malgré l'application de mesures d'atténuation, les plans de mise en œuvre continuent d'accuser des retards de plusieurs mois, ce qui a conduit plus d'un pays à demander une prolongation du calendrier approuvé de leurs projets. Le secrétariat du Fonds fiduciaire a répondu positivement à ces demandes.

4.2. Soutien du Fonds fiduciaire au moyen de la coordination des projets et de formations

4.2.1 Le secrétariat du Fonds fiduciaire, en collaboration étroite avec les points de contact régionaux de la FAO et de l'OMS chargés des différentes régions du Codex, a continué d'aider les pays à mettre en œuvre les projets approuvés ou à présenter, pour la première fois, leur demande de soutien. Les points de contact

régionaux de la FAO et de l'OMS ont contribué à coordonner l'exécution des projets et ont donné leur avis sur différentes composantes des projets, notamment l'élaboration d'ateliers et le choix de spécialistes aux fins des activités de formation. Les bureaux régionaux de la FAO et de l'OMS ont en outre organisé des formations et mis en place des services de mentorat à l'appui de la formulation des propositions de projets, sur la base de l'expérience de pays ayant déjà obtenu le soutien du Fonds fiduciaire.

4.3. État d'avancement de l'exécution des projets

4.3.1 Résumé de l'état d'avancement, en août 2021, de l'exécution des projets, par cycle de financement:

- Cycle 1: tous les projets sont en cours d'exécution et devraient être achevés avant la fin de 2021;
- Cycle 2: tous les projets sont en cours d'exécution;
- Cycle 3: tous les projets ont commencé à être exécutés, exception faite de l'un d'entre eux;
- Cycle 4: les pays sont en voie de conclure les contrats et de lancer l'exécution des projets;
- Cycle 5: l'élaboration des contrats est en cours.

4.4. Décisions relatives au financement: demandes de soutien au titre du cycle 5 du Fonds fiduciaire

4.4.1 Au 15 décembre 2020, date butoir, 15 demandes de soutien avaient été présentées au titre du cycle 5 du Fonds fiduciaire. Le Groupe d'examen technique a évalué la qualité des demandes et a formulé des recommandations de financement à l'intention du Comité directeur. En mai 2021, le Comité directeur a approuvé le financement des demandes présentées par les pays suivants (la décision finale relative à une demande supplémentaire était encore en suspens en août 2021):

- Éthiopie (Comité de coordination du Codex pour l'Afrique);
- Érythrée (Comité de coordination du Codex pour l'Afrique);
- Guinée-Bissau (Comité de coordination du Codex pour l'Afrique);
- Libéria (Comité de coordination du Codex pour l'Afrique);
- Maldives (Comité de coordination du Codex pour l'Asie);
- Timor-Leste (Comité de coordination du Codex pour l'Asie).

4.5. Préparation du cycle 6 du Fonds fiduciaire

4.5.1 En 2021, 54 pays remplissent les conditions requises pour formuler une première demande de soutien à l'intention du Fonds fiduciaire, à compter du 1^{er} septembre 2021. Dans le cadre du cycle 6, les demandes peuvent être présentées jusqu'au 17 décembre 2021.

4.5.2 En juin et juillet 2021, le secrétariat du Fonds fiduciaire, en collaboration avec les points de contact régionaux de la FAO et de l'OMS, a tenu des webinaires régionaux dans les régions des comités de coordination du Codex pour l'Afrique, pour l'Asie, pour l'Amérique latine et les Caraïbes et pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest afin d'aider les pays remplissant les conditions requises et les pays intéressés à élaborer leur demande¹. Les formations comprenaient une introduction à l'outil de diagnostic pour l'évaluation de la situation du programme national du Codex, ainsi que la présentation des principaux éléments et des principales ressources dont il faut tenir compte pour rédiger une demande solide de soutien à l'intention du Fonds fiduciaire. Les webinaires proposaient aussi des présentations de pays ayant obtenu un soutien du Fonds fiduciaire lors des cycles précédents. Des représentants de pays ont partagé leur expérience, ainsi que des bonnes pratiques qui permettent de réaliser un autodiagnostic à l'appui d'une demande solide.

5. Situation et perspectives financières

5.1 La planification financière du Fonds fiduciaire est étroitement liée aux plans d'exécution des projets de pays soutenus et, de ce fait, les retards dans l'exécution des projets ont eu un impact sur les mouvements de trésorerie du Fonds fiduciaire. Le secrétariat du Fonds fiduciaire collabore avec les donateurs afin d'ajuster la date de fin des subventions destinées aux projets en cours et d'assurer la continuité du soutien apporté aux pays dans le cadre des activités planifiées qui doivent être interrompues temporairement.

¹ Un webinaire de formation sur la rédaction de demandes solides de soutien à l'intention du Fonds fiduciaire était encore en suspens en août 2021 et devait être organisé en septembre 2021.

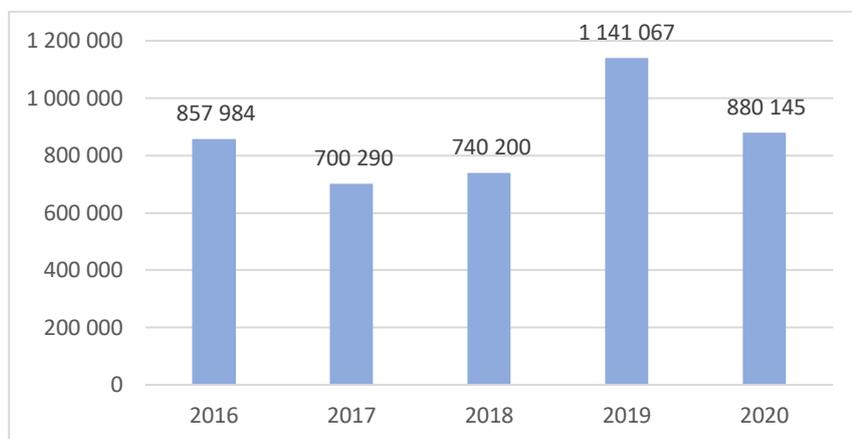
5.2 Le tableau ci-après donne un aperçu de la situation financière du Fonds fiduciaire au 31 décembre 2020. Compte tenu des incertitudes actuelles, dues aux graves incidences de la pandémie de covid-19 sur chaque plan de travail national, il est difficile de communiquer des prévisions précises sur les dépenses qui seront engagées en 2021. Les dépenses de l'année 2021 devraient toutefois dépasser celles de 2020. D'après les prévisions d'août 2021, la situation financière du Fonds fiduciaire devrait être confortable en 2022.

Tableau 1: Situation financière du Fonds fiduciaire au 31 décembre 2020

Solde, revenus et dépenses en 2020	USD
Solde reporté de 2019	2 567 222
Contributions reçues en 2020	274 988
Dépenses effectuées en 2020, y compris les dépenses d'appui aux projets	880 145
Solde fin 2020	1 962 065

La figure 1 illustre l'évolution des dépenses totales effectuées dans le cadre du Fonds fiduciaire du Codex – 2 (FFC2) depuis son lancement, en 2016, jusqu'en 2020.

Figure 1: Fonds fiduciaire du Codex – Dépenses totales sur la période 2016-2020 (en USD)



6. Réunion des donateurs du Fonds fiduciaire

6.1 Une réunion des donateurs a été organisée en juin 2020 afin de présenter la situation du Fonds fiduciaire et d'examiner de quelle manière celui-ci pourrait continuer de soutenir au mieux les pays pour qu'ils participent de la manière la plus efficace possible aux activités du Codex. Les donateurs ont réaffirmé leur soutien aux activités du Codex, ont examiné comment relever les défis actuels et se sont félicités de l'occasion offerte par l'évaluation à mi-parcours qui, dans un proche avenir, permettra de formuler des recommandations quant aux meilleurs moyens d'aligner le fonctionnement et les activités du Fonds fiduciaire sur les besoins des pays au cours de la seconde moitié du mandat du FFC2.

7. Évaluation à mi-parcours du Fonds fiduciaire

7.1 Le descriptif de projet du Fonds fiduciaire prévoit une évaluation externe indépendante à mi-parcours du FFC2, dont le mandat court de 2016 à 2027. L'évaluation à mi-parcours a pour finalité de fournir une étude indépendante du FFC2 quant à la capacité du Fonds fiduciaire de s'acquitter efficacement de son mandat et de servir au mieux ses bénéficiaires, compte tenu également des nouvelles difficultés découlant de la pandémie de covid-19 et des nouvelles conditions de travail. Les recommandations formulées à l'issue de l'examen serviront de base pour envisager d'éventuelles modifications à apporter au fonctionnement et aux activités du Fonds fiduciaire afin de servir aux mieux les pays concernés.

7.2 Le secrétariat du Fonds fiduciaire s'est employé à définir le cadre de référence de l'évaluation à mi-parcours et entend publier un appel à manifestation d'intérêt afin de sélectionner un prestataire de services qualifié pour réaliser l'évaluation au cours du quatrième trimestre de 2021. L'examen devrait être achevé d'ici à la moitié de 2022.